crefor

Point Offre

de formation continue

Numéro 63 –Mai 2016

Zoom : sur le rapport du Cnefop sur la mise en œuvre du CPF et du CEP

www.crefor-hn.fr

centre de ressources emploi formation

Tél. 02 35 73 77 82 - Fax 02 35 73 07 60 - crefor@crefor-hn.fr [BP 1152 - 76176 Rouen cedex 1]

☞ *Organismes*

Poursuite de la création des nouveaux organismes de formation professionnelle continue dans notre répertoire électronique (fichier fourni par la Direccte).

☞ *Formations*

Suite à la mise du plan 500 000, nous avons publié début avril, un lot important de formations financées par Pôle emploi .
Nous avons également mis à jour le programme compétences clés.

Volume des données au 27/04/2016

Organismes :

Départements						Total Offreurs de formation professionnelle continue
	393	**186**	**137**	**234**	**665**	**1615**

Actions de formation :

Départements	Conventionnées	Non conventionnées
	480	**2518**
	310	**1056**
	188	**696**
	336	**350**
	927	**1887**
Total sessions	**2241**	**6507**

Les chiffres indiqués dans le tableau « Actions de formation » comptabilisent les sessions liées à une formation. Les sessions indiquent des lieux ou des périodes de démarrage et d'achèvement différents.

Ces informations sont données à titre indicatif. Il est important de noter que les actions qui sont « en entrées et sorties permanentes » ou « à la demande » comptabilisent 1 seule session.

Si l'on résonne en terme d'actions de formations voici les chiffres :

Départements 14, 50, 61 => 2962actions de formation

Départements 27, 76 => 2693 actions de formation

Le Crefor et l'Errefom ont pour mission de collecter et diffuser l'offre de formation continue régionale. Leurs répertoires sont consultables sur :
http://offredeformation.crefor-hn.fr/ (Pour les départements 27 et 76)

http://www.trouvermaformation.fr/ (Pour les départements 14, 50 et 61)

Un site commun de ces informations est prévu avant la fin du 1er semestre 2016

Vous pouvez dès à présent, consulter les offres de formation normandes sur le site national des Carif Oref :
http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html

Zoom sur le rapport du Cnefop sur la mise en œuvre du CPF et du CEP

La loi du 5 mars 2014 a prévu que le Cnefop (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) établisse un rapport annuel sur la mise en œuvre et l'utilisation du conseil en évolution professionnelle (CEP) et du compte personnel de formation (CPF). Ce premier rapport vient de paraître. Il dresse un bilan positif de la mise en œuvre des deux dispositifs. Toutefois, le Cnefop pointe des difficultés rencontrées tant pour le CPF (complexité du système des listes, risque de détournement du CPF pour financer des formations obligatoires relevant normalement du plan de formation…) que pour le CEP (hétérogénéité des prestataires…) et formule des recommandations visant à améliorer le service rendu aux bénéficiaires. Le rapport étant très dense, nous allons revenir dans cet article essentiellement sur le bilan chiffré pour 2015.

Le rôle central des Carif pour améliorer la lisibilité de l'offre de formation

Dans ce rapport, il est fait le constat qu'en mars 2014 le marché de l'offre de formation conduisant à une formation certifiante était encore mal recensé :

- Le RNCP recensant les certifications et non l'offre y conduisant
- Le flux « offre-info » des Carif-Oref, recensant l'offre financée par les financeurs publics (offre conventionnée) et l'offre de certification non conventionné du territoire mais avec, encore, d'importantes disparités.

Il a donc fallu que les Carif-Oref (le Crefor est un Carif-Oref), élargissent, homogénéisent, qualifient rapidement l'ensemble des informations gérées dans leurs bases de données pour répondre à ce nouveau besoin. Le sujet est loin d'être simple lorsque l'on sait, par exemple, que lorsque les programmes régionaux de formation sont décrits en « filières », le Carif doit dégrouper ces formations pour chaque certification pour améliorer la lisibilité. Le lien entre les codes Certif-info alloués à chaque certification et l'offre de formation y conduisant permet d'homogénéiser la description de l'offre de certification et de l'offre de formation. Ce flux de données d'offre Info au format lhéo alimente les systèmes d'informations de Pôle emploi, des missions locales, des PAIO …).

Qui a mobilisé son CPF en 2015 ?

En 2015, près de 2,5 millions de personnes ont ouvert leur compte ; 359 000 dossiers de formation ont été créés et plus de 212 000 ont été validés. La visibilité du dispositif est importante dès les premiers mois, avec 4 263 120 visites sur le site (48 % du total des visites de l'année 2015) et 1 337 322 inscriptions (53 %) pour les quatre premiers mois de l'année. Les dossiers de formation validés commencent à décoller à partir du mois de juin, avec une rapidité plus grande pour les salariés, dont le nombre de dossier validés dépasse celui des demandeurs d'emploi jusqu'au début juillet, alors que sur l'année les dossiers validés de demandeurs d'emploi sont trois fois plus importants (cf graphique 3 p 98 du rapport). En revanche, à partir du mois de juillet, les dossiers validés de demandeurs d'emploi augmentent beaucoup plus rapidement que pour les salariés. Le mois d'août voit 12000 dossiers de demandeurs d'emploi validés en plus, 25 000 en septembre et en octobre, et 50 000 de plus pour le mois de novembre, tout comme en décembre, portant à 165 430 dossiers de formation CPF validés pour les demandeurs d'emploi, contre 46 971 pour les salariés.

➢Côté salariés

La montée en puissance des CPF-salariés reste "lente et modeste", reconnaît le Cnefop (21 % du total des dossiers validés). Les langues représentent la moitié des formations financées. Le reste concerne les démarches de validation des acquis de l'expérience (2 603 dossiers) et d'acquisition du socle commun de connaissances et compétences professionnelles (CléA) (1 279 dossiers) … En outre, les salariés qui ont mobilisé leur CPF disposaient d'un niveau de qualification acquis très divers : les niveaux V et IV représentant 33,5 % des dossiers, les niveaux I 13,2 %. En outre, la durée de formation est, pour ainsi dire, inversement proportionnée au niveau de qualification acquise : 87 h pour les niveaux I, 225 h pour les niveaux IV, 182 h pour les niveaux V. Enfin, les dossiers abondés concernent des salariés un peu moins qualifiés que les dossiers CPF-Dif : le mécanisme d'abondement semble ainsi favoriser l'accès à des formations plus longues des publics les moins qualifiés.

➢Côté demandeurs d'emploi

79 % du total des dossiers validés concernent les demandeurs d'emploi. Sur les 159 581 dossiers validés concernant des demandeurs d'emploi, 95,8 % de ces derniers ont été validés par Pôle emploi, 2,8 % par les Opca et 1,2 % par les missions locales. Sur le total des dossiers validés par les Opca (44 296), 10 % concernent donc des demandeurs d'emploi.

La durée des CPF-demandeurs d'emploi est en moyenne quatre fois plus importante que celle des salariés. La certification la plus choisie par les demandeurs d'emploi est le Socle de compétence, représentant 15 940 dossiers, suivi du Stage de préparation à l'installation (11 567 dossiers) et du diplôme d'état d'aide-soignant (7 652). Les deux tiers des dossiers de formation de demandeurs d'emploi validés concernent des formations conduisant à une certification à niveau spécifié. La plus grande partie de ces formations porte sur le niveau V (60 %) et dans une moindre mesure les formations de niveau IV (20 %).

Consulter le rapport du Cnefop

Signature de la convention régionale du plan 500 000 formations)

La convention régionale pour la mise en oeuvre du plan gouvernemental "500 000 formations supplémentaires" pour les personnes en recherche d'emploi a été signée lundi 18 avril par l'Etat, la Région Normandie et le Coparef Normandie à la Maison familiale et rurale (MFR) de Maltot.

Clotilde Valter, secrétaire d'État chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage est venue signer cette convention avec Hervé Morin, président du conseil régional.

En Normandie, il doit se concrétiser par 15 000 entrées en formation supplémentaires pour atteindre les 45 000 formations en 2016. Pour cet effort, l'État apportera un financement de 45 millions d'euros. Ce financement de l'Etat sera complété par une enveloppe de 10,7 millions d'euros du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP).

La Région se chargera de lancer 5 000 de ces nouvelles formations Pour les 10 000 autres, elle travaillera avec Pôle emploi.

La Région a notamment choisi d'axer la mise en œuvre de ce plan sur 2 points :

- faciliter les demandes de formations individuelles des demandeurs d'emploi : la Région finance 400 heures de formation aux personnes souhaitant donner un coup de pouce à leur retour à l'emploi : objectif de 3 200 demandes de demandeurs d'emploi
- aller à la rencontre des entreprises et leur proposer des formations en adéquation avec leur besoin de compétences : objectif de 1 800 recrutements

Source : Région Normandie

Qualité de la formation

Le grand changement introduit par la loi « formation » du 5 mars 2014 n'est pas tant d'imposer des critères de qualité à tous les organismes de formation, que d'avoir inscrit dans le marbre la responsabilité des financeurs de la formation dans le contrôle de ces critères.

À l'horizon 2017, chacun d'entre eux devra élaborer un catalogue des prestataires de formation dont il aura vérifié la capacité à délivrer des formations de qualité. Ainsi, employeurs et stagiaires ne disposeront pas d'une longue liste des formations de qualité, mais d'un outil attestant des compétences et du sérieux de leur formateur.

Source : Liaisons Sociales Quotidien, n° 17053, 4 avril 2016, 3 p.

Le CREFOR est un Groupement d'Intérêt Public administré par l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux

« Point Offre » est une publication gratuite du Crefor. Directeur de la publication : Luc Chevalier.
Conception et Rédaction : Fabrice Curaudeau
Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la CNIL n°756690).
©Point Offre 2009-2016
CREFOR – Pôle Régional des Savoirs. - 115, bd de l'Europe – BP1152. – 76176 ROUEN cedex 1